



Question droit de succesion

Par **Vincent**, le **15/03/2011** à **15:44**

Bonjour,

Ma soeur est decede.

Mon pere nous a informe ma mere et moi que 48 heures apres le deces.

il n'a pas contacte ma mere pour le service et pour les modalites d'enterrement mais a facture cette derniere dans la lettre adressee aux notaires.

il n'y a pas eu de scelle et il a ajoute a la liste du passif du defun des cautions qu'il avait lui meme donne.

il a essaye de me contacter pour signer une procuration .. je crains qu'il veuille nuire a ma mere car ils sont divorces. Dois je prendre un avocat pour proteger mes droits et ceux de ma mere ou est ce suffissant de m'en remettre a mon notaire?